



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-113616>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-113616**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Etablissement français du sang

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Fourniture de séparateurs d'aphérèse pour la production de plasma pour fractionnement par l'EFS et le CTSA.

Description : Fourniture de séparateurs d'aphérèse pour la production de plasma pour fractionnement par l'EFS et le CTSA.

Identifiant de la procédure : 0cfa94e3-eafb-4441-808c-61ba80cf409e

Identifiant interne : EFS_SC2966

Type de procédure : Négociée avec publication préalable d'un appel à la concurrence / concurrentielle avec négociation

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : La consultation est engagée sous la forme d'une procédure avec négociation

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 33100000 Équipements médicaux

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 20 avenue du stade de france

Ville : Saint-Denis

Code postal : 93210

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires : Le marché public concerne le groupement de commande constitué par l'EFS et le CTSA conformément aux dispositions de L.2113-6 du code de la commande publique. Les équipements et DMU sont livrés en fonction des besoins, sur l'ensemble des sites de prélèvement actuels et à venir des bénéficiaires de l'accord-cadre, sis en métropole.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 35,482,605 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 45,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : L'acheteur négociera avec l'ensemble des candidats ayant déposé une candidature recevable. Lors de la phase offre, des essais seront organisés. Ces essais répondent au double objectif de s'assurer de la conformité du couple automate/DMU et de permettre l'appréciation de la valeur technique des fournitures objet de l'accord-cadre. Les plasmas prélevés seront traités comme en routine (collecte, prépa, QBD, envoi LFB). Pour la réalisation de ces essais, chaque candidat fournit : o A minima 8 automates ; o Les DMU en quantité suffisante pour la réalisation de 700 prélèvements (+/-15%) ; o La documentation adéquate en langue française. Ces essais comprennent le transport, et l'installation des automates par un technicien du candidat, la formation des IDE et les prélèvements en continu. La durée de ces essais sera de 8 semaines, réparties en deux phases : - 4 semaines – 8 automates sur un site : prélèvements en continu jusqu'à atteinte environ 350 prélèvements ; - 4 semaines – 4 automates répartis sur 2 sites : prélèvements en continu jusqu'à atteinte environ 350 prélèvements. Pour chacune des phases, chaque candidat réalise les formations nécessaires à la réalisation des tests par des formateurs francophones. Le transport et l'installation des automates entre les phases sont à la charge des candidats. La réalisation des essais donnera lieu au versement d'une prime forfaitaire pour chacun des candidats. La prime sera versée à la demande du candidat et sous réserve du bon déroulement des essais. Son montant sera fonction du nombre de DMU effectivement utilisés par les essais et du prix unitaire indiqué par le candidat dans son offre finale. Une convention de mise à disposition sera établie en phase « offre » et jointe à l'invitation à déposer une offre. La détention de l'autorisation ANSM de phase 2 du couple automate /DMU (ou tout document officiel permettant d'attester de la conformité de l'équipement avec les exigences réglementaires) est impérative à la date de réalisation des essais « grande échelle ».

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Code de la commande publique - Articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Fourniture de séparateurs d'aphérèse pour la production de plasma pour fractionnement par l'EFS et le CTSA

Description : Fourniture de séparateurs d'aphérèse pour la production de plasma pour fractionnement par l'EFS et le CTSA.

Identifiant interne : EFS_SC2966

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 33100000 Équipements médicaux

Options :

Description des options : Le nombre et la durée des reconductions seront déterminés lors de la phase offre car faisant l'objet de négociations.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 20 avenue du stade de france

Ville : Saint-Denis

Code postal : 93210

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Informations complémentaires : Les équipements et DMU sont livrés en fonction des besoins, sur l'ensemble des sites de prélèvement actuels et à venir des bénéficiaires de l'accord-cadre, sis en métropole.

5.1.3 Durée estimée

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 35,482,605 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 45,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME) : non

Informations complémentaires : Le marché public issu de la présente consultation constitue un accord-cadre qui s'exécute en partie par la conclusion de marchés subséquents et en partie par l'émission de bons de commande, conformément à l'article L.2125-1 1° ainsi qu'aux articles R.2162-1 à R.2162-14 du code de la commande publique. Partie à bons de commandes incluse : - La commande des équipements et DMU ; - La commande de fournitures complémentaires ; - Les prestations de maintenance ; - Les

prestations associées telles que définies en article 6 du CCTP. Les bons de commande sont émis au fur et à mesure des besoins par les bénéficiaires de l'accord-cadre l'EFS (siège et établissements) et CTSA, pendant toute la durée de validité de l'accord-cadre. Les marchés subséquents concernent exclusivement les prestations d'évolution des fonctionnalités complémentaires des équipements, à la demande de l'EFS. Les prestations objet des marchés subséquents sont obligatoires. L'EFS siège est seul compétente pour conclure les marchés subséquents. Les marchés subséquents conformes sont conclus en fonction de la survenance des besoins du pouvoir adjudicateur, pendant toute la durée de validité de l'accord-cadre. Cet accord-cadre est mono-attributaire.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique

Description : Les sous-critères de la valeur technique et leur pondération seront précisés en phase « offre ».

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix

Description : Les modalités seront précisées à la phase offre

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 14/11/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Montage financier : Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros. 11 Le délai global de paiement est de 60 jours pour l'EFS et 50 jours pour le CTSA conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement. Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS et du CTSA.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, en partie sans remise en concurrence et en partie avec remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Montreuil

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Informations relatives aux délais de recours : Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer : - un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif compétent, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre, conformément aux dispositions des articles L.551-1 à 12 du code de justice administrative. - un référé contractuel conformément à l'article L.551-13 et suivants du Code de justice administrative dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre, ou à compter de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles. - dans un délai de 2 mois à compter de sa notification du présent courrier, un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires des pièces contractuelles sur le fondement des articles R. 421-1 et R. 421-7 du Code de justice administrative. - A titre accessoire, un recours au fond, un référé suspension peut être formé, dans les conditions prévues à l'article L.521-1 du CJA.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Etablissement français du sang

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Etablissement français du sang

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Montreuil

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Etablissement français du sang

Organisation qui traite les offres : Etablissement français du sang

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Etablissement français du sang

Numéro d'enregistrement : 42882285202140

Adresse postale : 20 avenue du Stade de France

Ville : Saint-denis

Code postal : 93210

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Point de contact : Direction des achats, de l'immobilier et de la maintenance

Adresse électronique : Stde.marches.publics@efs.sante.fr

Téléphone : 0155939500

Adresse internet : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Montreuil

Numéro d'enregistrement : 1300068690015

Adresse postale : 9 rue Catherine PUIG

Ville : Montreuil

Code postal : 93100

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Point de contact : Greffe du tribunal administratif de Montreuil

Adresse électronique : Greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Téléphone : 0149202000

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : b74e4b8a-8816-4efe-a6e9-790f2b35ec43 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 13/10/2025 à 13:34

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/10/2025